

QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Unité de gestion : AEP REGIE EAUX TERRE DE PROVENCE

Exploitant : REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE

Prélèvement et mesures de terrain du 03/04/2025 à 11h36 pour l'ARS et par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **CHATEAURENARD (UNITE DE DISTRIBUTION)**

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance :

GENERIQUE - CHATEAURENARD

Motif de prélèvement :

Type d'analyse : EPCN

Code point de surveillance : 0000005151

Code installation : 000395

Numéro de prélèvement : 01300277128

Conclusion sanitaire :

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le(s) point(s) d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Date d'édition : mardi 20 mai 2025

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
L'Ingénieur responsable d'unité
Camille GIROUIN



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

			Références de qualité		Limites de qualités	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,022	mg/L		1		2,0
Nickel	<5	µg/L				20,0
Plomb	<2	µg/L				10,0